

PROJET DE LOI PORTANT CREATION  
D'UN ORDRE NATIONAL DES URBANISTES  
DE COTE D'IVOIRE.

A V I S

*Adopté par le Conseil Economique et Social  
au cours de sa séance plénière  
du Mardi 22 Juin 1993./-*

J U I N 1993

Le CONSEIL ECONOMIQUE et SOCIAL,

VU la lettre n° 33/SGG.CF de Monsieur le Président de la République en date du 12 Mars 1993 le saisissant pour **AVIS** du Projet de Loi relatif à la Création d'un Ordre National des Urbanistes de Côte d'Ivoire,

APRES AVOIR ENTENDU le rapport présenté par Monsieur Alexis KOUASSI DETOH au nom de la Commission Ah Hoc,

CONSIDERANT la nécessité de mieux maîtriser l'aménagement des villes de la Côte d'Ivoire,

CONSIDERANT le rôle majeur que les Urbanistes doivent jouer dans ce processus d'urbanisation,

CONSIDERANT l'inorganisation des Urbanistes jusqu'à ce jour,

CONSIDERANT la nécessité de créer un Ordre National des Urbanistes pour compléter les Ordres des Architectes et des Géomètres-Experts, et parachever la mise en place des structures juridiques de ce secteur d'activité,

APRES AVOIR ENTENDU le Commissaire du Gouvernement,

./.

EMET le voeu,

Qu'il soit tenu compte des modifications et suggestions qui ont été formulées dans le rapport,

Qu'il soit élaboré un Code de Déontologie qui pourrait être soumis à son avis.

SOUS CES RESERVES,

Le Conseil Economique et Social,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'Adoption du Projet de Loi Portant Création de l'Ordre National des Urbanistes de Côte d'Ivoire./-